

**AVIS D'OUVERTURE
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ANIMATEUR TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée organise, au titre de l'année 2022, l'examen professionnel d'**animateur territorial principal de première classe (avancement de grade)** pour le compte des Centres de Gestion du Grand-Ouest (14-22-27-29-35-44-49-50-53-56-61-72-76-85).

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CET EXAMEN :

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

L'examen professionnel est ouvert aux animateurs territoriaux principaux de 2^{ème} classe justifiant d'au moins 1 an dans le 5^{ème} échelon et comptant **au moins 3 ans de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

IMPORTANT : Les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'avancement de grade :
SOIT justifier d'1 an dans le 5^{ème} échelon et compter **au moins 3 ans de services effectifs** au 31 décembre 2023 (y compris les services effectués en tant que contractuels).

DATE ET LIEU DE L'EPREUVE ECRITE : le 15 septembre 2022 en Vendée (85).

DATE ET LIEU DE L'EPREUVE ORALE : Entre le 22 et le 24 novembre 2022 à La ROCHE SUR YON (85).

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : du 15 mars au 20 avril 2022 (*)

En effectuant une préinscription :

- soit sur le portail national www.concours-territorial.fr
- soit directement sur le site internet du Centre de Gestion www.maisondescommunes85.fr.

Exceptionnellement, en cas d'impossibilité de se préinscrire par internet directement ou avec l'aide du service Concours et examens, une demande par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) pourra être effectuée : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur, numéro de téléphone, adresse e-mail au Centre de Gestion de la Vendée. Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.

Ces préinscriptions ne seront considérées comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Vendée, du dossier imprimé à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS
DE CANDIDATURE :**

❖ **28 avril 2022 (*)**
ou jusqu'à 17 H 30 en cas de dépôt sur place

Tous les dossiers postés ou déposés après le 28 avril 2022, insuffisamment affranchis, faxés ou transmis par messagerie électronique, photocopiés ou recopiés seront refusés. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard ...) entraînera un refus d'admission à concourir. Les dossiers incomplets et déposés avant le 28 avril 2022 devront être complétés avant le début de la première épreuve.

(*) (le cachet de la poste faisant foi)

Centre de Gestion de la Vendée
65 rue Kepler
CS 60239
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX
www.maisondescommunes85.fr

⇒ Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 30